

Préfecture de la Dordogne
Service de la Coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

dans le cadre de l'instruction administrative de la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Front-sur-Nizonne au lieu-dit « Le Bois des Charrais, Baudu » déposée par la société ARKOLA INVEST 44 dont le siège social est situé 16, rue des Vergers - ZA du Bosc - 24130 Mudaison

Par arrêté n° BE 2018-07-12 du 25 juillet 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du mercredi 19 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation ou un refus pourront être adoptés par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est M. Christian Joussain, commandant de police honoraire. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après inter-rupcion de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr rubrique « Politiques publiques » ;
- sur l'environnement eau biodiversité risques » ; « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmises au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-ep-2018-saintfrontsurnizonne@dordogne.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné.

- sur support papier, en mairie de Saint-Front-sur-Nizonne, siège de l'enquête. Le public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

- sur le poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de Saint-Front-sur-Nizonne aux heures d'ouverture de la mairie, soit le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 18 h.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un étude d'impact.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Front-sur-Nizonne - le Bourg - 24300 Saint-Front-sur-Nizonne, à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les commissaires-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Front-sur-Nizonne les jours et heures suivants :

- Mercredi 19 septembre 2018, de 9 h à 12 h
- Mercredi 26 septembre 2018, de 9 h à 12 h
- Mardi 2 octobre 2018, de 15 h à 18 h
- Samedi 6 octobre 2018, de 9 h à 12 h
- Vendredi 19 octobre 2018, de 15 h à 18 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Front-sur-Nizonne, siège de l'enquête, et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : http://www.dordogne.gouv.fr/ et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée auprès de la Direction départementale des Territoires - Pôle Urbanisme - Cité administrative - 24024 Périgueux cedex (05.53.45.56.00). Des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès de M. Mickaël Scudeller, membre de la SAS ARKOLA INVEST 44, dont le siège social est situé 16, rue des Vergers - ZA du Bosc - 24130 Mudaison (mscudeller@arkolainvest.fr).

Communauté de Communes des Basitides Dordogne-Périgord

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du règlement des zones A et N du Plan local d'urbanisme de la commune de Lalinde

Par arrêté 19 juillet 2018, le président de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du règlement des zones A et N du Plan local d'urbanisme de la commune de Lalinde. A cet effet, M. Divina Jean-Marc, retraité de la gendarmerie nationale, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 (9h) au vendredi 19 octobre 2018 (17h30), soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public durant toute la période précisée, dans le lieu suivant : Mairie de Lalinde -36, Boulevard de Stalingrad - 24150 Lalinde du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - le samedi de 9 h à 12 h.

Le dossier pourra être également consulté ou téléchargé sur le site internet de la Communauté de communes des Basitides Dordogne Périgord : http://ccbdp.fr

Un moyen informatique de consultation sera laissé à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de Lalinde.

Les observations et propositions du public pourront ainsi être, durant toute la période d'enquête publique soit :

- consignées sur le registre d'enquête mis à leur disposition, à la mairie de Lalinde ;
- adressées, par écrit, à l'attention du commissaire-enquêteur, au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord (CCBDP) - 12 Avenue Jean Moulin - CS 51001 - 24150 Lalinde
- envoyées par courriel à l'attention du commissaire-enquêteur " jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 17 h 30 - enquêtepublique.lalinde@gmail.com

Les courriers et courriels seront joints au registre d'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service urbanisme du territoire de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra en mairie de Lalinde aux jours et horaires ci-dessous :

- Lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Jeudi 27 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Jeudi 4 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Mercredi 10 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Vendredi 19 octobre 2018 de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et aménagement du territoire, et sur le site internet pendant une période d'un an.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord aura à statuer par délibération sur l'approbation de la modification du règlement des zones A et N du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lalinde, éventuellement modifiée.

MAIRIE DE BOUILLAC

Le Bourg - 24480 Bouillac

Avis d'enquête publique

Une enquête publique pour l'attribution d'une partie de chemin rural au lieu-dit "La Planette" aura lieu à la mairie de Bouillac du 11 octobre 2018 au 25 octobre 2018 inclus.

M. Bernard Maunelle, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public le 11 octobre 2018, de 14 h à 15 h.

Toute personne pourra, les jours d'ouverture du secrétariat de la mairie, prendre connaissance du dossier sur un registre spécial ouvert à cet effet, ainsi que sur le mail de la mairie : mail.bouillac@wanadoo.fr

Par arrêté préfectoral, en date du 5 décembre 2017, Réussir le Périgord est habilité, officiellement à publier, pour l'année 2018 sur l'ensemble du département de la Dordogne, les annonces légales et judiciaires, les appels de candidatures de Sétier.

Par arrêté ministériel du 21 décembre 2017, le tarif des annonces légales est fixé pour l'année 2018 à 1,82 euro HT le millimètre colonne. Les règles de présentation sont celles prévues dans l'arrêté ministériel du 25 juillet 2014.

161.05.53.08.81.83 - Fax : 05.53.98.55.60 - prob@reussirleperigord.fr

Communauté de Communes des Basitides Dordogne-Périgord

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Buisson-de-Cadoux

Enquêtes publiques

Par arrêté 19 juillet 2018, le président de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du règlement des zones A et N du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Buisson-de-Cadoux.

A cet effet, M. Sarnchez Michel, retraité, ancien ingénieur des travaux publics de l'Etat a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 (14 h) au vendredi 19 octobre 2018 (17h), soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public durant toute la période précisée, dans le lieu suivant : - en mairie de Le Buisson-de-Cadoux, 4, rue François Meulier, 24480 Le Buisson-de-Cadoux ; lundi de 14 h à 17 h ; mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 17 h et jeudi de 9 h à 12 h.

Le dossier pourra être également consulté ou téléchargé sur le site internet de la Communauté de communes des Basitides Dordogne Périgord : http://ccbdp.fr

Un moyen informatique de consultation sera laissé à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie du Buisson de Cadoux.

Les observations et propositions du public pourront ainsi être, durant toute la période d'enquête publique, soit :

- consignées sur le registre d'enquête mis à leur disposition, à la mairie de Le Buisson-de-Cadoux ;

- adressées, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord (CCBDP) - 12 Avenue Jean Moulin - CS 51001 - 24150 Lalinde

- envoyées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur " jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 17 h, à l'adresse : enquêtepublique.buisson@gmail.com. Les courriers et courriels seront joints au registre d'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service aménagement du territoire de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord au 05.53.74.01.66 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ou par courriel à urbanisme@ccbdp.fr, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra en mairie de Le Buisson-de-Cadoux aux jours et horaires ci-dessous : lundi 17 septembre 2018 de 14 h à 17 h, mardi 25 septembre 2018 de 9 h à 12 h, mercredi 03 octobre 2018 de 14 h à 17 h, jeudi 11 octobre 2018 de 9 h à 12 h, vendredi 19 octobre 2018 de 14 h à 17 h et vendredi 19 octobre 2018 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et aménagement du territoire, et sur le site internet pendant une période d'un an.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Basitides Dordogne-Périgord aura à statuer par délibération sur l'approbation de la modification du règlement des zones A et N du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Buisson-de-Cadoux, éventuellement modifiée.

CERFRANCE

SCI VALERY

au capital de 305 750 €
RCS de Bergerac 409 082 658

Avis de modification

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 septembre 2018, les associés ont agréé à compter du 6 septembre 2018 :

- la cessation des fonctions de gérant de M. Jean-Claude Valéry suite à son décès ;
- la nomination de Mme. Karine Batallion (demeurant "Favard", 24620 Tarnettes) aux fonctions de gérant

Antienne mention: M. Jean-Claude Valéry

Nouvelle mention: Mme Karine Batallion

Mention en sera faite au RCS de Bergerac.

Pour avis, la gérance

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Tréissac en date du 3 septembre 2018, il a été constituée une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RN 21

Siège social : 39 bis, avenue de l'Auto-mobile - Tréissac (Dordogne)

Objet : L'acquisition, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et notamment l'attribution occasionnelle des immeubles gérés par la SCI.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros.

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Gérance :

- M^{me} Neily Fromentière, demeurant Route de Cavilliac, Tréissac (Dordogne) ;
- M. Frédéric Fromentière, demeurant Route de Cavilliac, Tréissac (Dordogne)

Aggrément des cessations : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de Périgueux.

Pour avis, la gérance

ANNONCES LÉGALES

SCM JEAN-FRANCOIS GERMAIN - MARIE-CHRISTINE REIFF

Société civile de moyens
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 103 avenue du Général de Gaulle - 24660 Coulonlieux-Chamiers
RCS Périgueux D 413 286 659 (97 D 114)

Dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2018 a décidé :

- de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2018 et sa mise en liquidation,
- de fixer le siège de la liquidation à Coulonlieux-Chamiers (24660) - 103 avenue du Général de Gaulle,
- de nommer en qualité de liquidateur M. Jean-François Germain demeurant à Coulonlieux-Chamiers (24660) - 5 impasse des Pommiers, avec les pouvoirs les plus étendus pour exercer sa mission conformément aux dispositions légales et réglementaires. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Périgueux.

Pour avis, la gérance

ACOIRE Cabinet d'Avocat

M^{re} Verdittozzi
1, rue Charles Toulieu
Immeuble énergies nouvelles
17010 La Rochelle cedex 1

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCIDUSSEAU

Siège social : 2, avenue Jean Moulin - 24700 Montpon-Ménestrol.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années.

Capital : 2 000 euros.

Apports en numéraire : 2 000 euros.

Gérance : Corinne Dusseau et Eric Dusseau demeurant ensemble 4, rue des Buis du Notaire - 24700 Ménestrol.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et sont soumises à agrément du cédant.

Ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation : au RCS de Périgueux.

Pour avis

VPS RAIL SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 34 B, rue du Général Lamy
24600 Thiviers

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privé en date à Thiviers du 11 septembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : VPS Rail Services.

Siège social : 34 B, rue du Général Lamy - 24600 Thiviers.

Objet social : Conseil dans le domaine ferroviaire.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 500 euros.

Gérance : M. Vincent Phillip Smith, demeurant 34 B, rue du Général Lamy - 24800 Thiviers, a été nommé gérant.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Périgueux

Pour avis, la gérance

COOPÉRATIVE COPELDOR

Aggrément n° 10126
Bd des Sapeurs - Cr@Valles Nord
Coulouliex-Chamiers
24060 Périgueux cedex 9

Les associations de Copedlor sont convoqués sur première convocation le 4 octobre 2018 au siège social à 8 h à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Assemblée générale ordinaire :

- Lecture des rapports d'activité, financier et du commissaire aux comptes ;
- Discussion et vote des résolutions ;
- Approbation des comptes ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Attraction du résultat ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Renouvellement du 2e tiers du conseil d'administration ;
- Fixation de l'enveloppe prévue à l'article 30 des statuts.

Approbation des conventions spéciales.

Pour le conseil d'administration, le président

NB : Nous tenons à la disposition des adhérents les documents financiers au 31/12/2017.

Remise des offres : voir modalités au RC

Envoi à la publication : 13/09/2018.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'archivier, déposer un pli, allez sur http://marchespublics.dordogne.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Tréissac en date du 3 septembre 2018, il a été constituée une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RN 21

Siège social : 39 bis, avenue de l'Auto-mobile - Tréissac (Dordogne)

Objet : L'acquisition, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et notamment l'attribution occasionnelle des immeubles gérés par la SCI.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros.

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Gérance :

- M^{me} Neily Fromentière, demeurant Route de Cavilliac, Tréissac (Dordogne) ;
- M. Frédéric Fromentière, demeurant Route de Cavilliac, Tréissac (Dordogne)

Aggrément des cessations : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de Périgueux.

Pour avis, la gérance

Publiez votre annonce légale nouvellequitaline-legales.com